RÉSEAU CITOYEN EN PRATIQUE DE PAIRADVOCACY

Des citoyen-nes agissant avec différentes associations **de lutte contre toutes formes de discriminations** créent le **réseau citoyen en pratique de *pairadvocacy*.**

- Faire appel au réseau
- Etre formé à la pratique de pairadvocacy et devenir membre du réseau
- Soutenir le réseau

Contact

www.pairadvocacy.eu

martine.dutoit@pairadvocacy.eu

06 13 10 93 97

❖ Etre formé à la pairadvocacy et devenir membre du réseau

Objectif de la formation

Il s'agit de former des pairs par expérience, c'est-à-dire des personnes partageant un vécu d'expérience de situation de discrimination qui travaillent leur propre expérience pour se situer en pairs, bénévolement, au côté des personnes demandeuses d'un soutien.

Contenu de la formation

Les modules de formation se déroulent selon **4 axes soit 1 cession par mois (60 h) puis un suivi de pratiques dans le réseau.**

Méthodologie de l'Association des groupes de défenses des droits au Québec (AGIDD SMQ)

« être son propre défenseur et techniques de négociation »

« le soutien conseil entre pairs »

les approches collectives par Juriste solidarités – les usages du droit et faire usage de ses droits (anthropologie du droit).

Le profil expérientiel par Association 2IRA (institut international de recherche action) : faire émerger des savoirs de sa propre expérience de discrimination

Les pratiques de participation et d'empowerment par association Advocacy Paris IDF

Durée de la formation

10 jours x 6 h sur 4 à 6 mois (selon les disponibilités des participant-es et intervenant-es)

Certification

Une attestation de formation et une certification sont délivrées par l'organisme de formation 2IRA et le réseau en pratiques de pairadvocacy à l'issue de la formation à chaque participant-e.

Public

Toute personne (professionnelle ou non) désireuse d'entrer dans le réseau et pratiquer la pairadvocacy à condition d'avoir vécu une expérience de discrimination et/ou de soutien des personnes victimes de discriminations.

Coût pour une formation à titre individuel

Une participation aux frais de formation d'un montant de 150 euros est demandée aux candidat-es ne pouvant bénéficier de leur droit à la formation continue.

Réception des candidatures

La réception des candidatures a lieu tout le long de l'année

Pour la cession de formation d'été 2012 : samedi 1 – 16 – 30 juin et 21 juillet 14h/18h 5 place des fêtes 75019.

Un module en formation continue est proposé aux salarié(e)s des services à la personne : « droits des personnes accompagnées, accompagnement des choix de vie, éthique de l'intervention ».

Une prochaine session de formation est prévue fin octobre/début novembre 2011. (soutenue par le CRF, centre de recherche sur la formation, laboratoire de recherche du CNAM)

crf Centre de Recherche sur la Formation

airhm

JURISTES SOLIDARITES

AGIDD-SMQ ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION EN DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE DU QUÉBEC

❖ Qu’est-ce que le réseau citoyen en pratique de pairadvocacy

Des citoyen-nes agissant avec différentes associations **de lutte contre toutes formes de discriminations** créent le **réseau citoyen en pratique de *pairadvocacy*.**

La pairadvocacy est une pratique citoyenne et solidaire de soutien aux personnes momentanément en difficulté dans l’accès aux droits et aux recours, et/ou aux services et biens communs, de soutien à l’autodétermination des personnes discréditées.

Actuellement les 8 personnes *pairadvocates* formées se sont constituées en réseau soutenu - tant sur la méthodologie, la logistique, que sur un minimum de financement - par les différentes associations: Advocacy, 2IRA, Viens je t’emmène, collectif Urbanités, Juristes solidaires, AGIDD SMQ. Un site spécifique a été crée pour identifier cette pratique et rechercher les moyens de sa diffusion et de sa pérennisation : www.pairadvocacy.eu

Les personnes qui pratiquent la *pairadvocacy* sont des personnes qui ont connu des expériences de discriminations similaires aux vécus des personnes qu’elles épaulent. C’est à partir de cette expérience similaire, mais qu’elles ont transformée en ressource, qu’elles construisent une pratique respectueuse de la liberté de choix des personnes, le développement de leur capacité d’agir et celle de construire leurs propres solutions.

Les personnes *pairadvocates* sont formées et certifiées membres du réseau avec lequel elles s’engagent à mutualiser compétences, savoirs d’action et approfondissement de cette pratique et adhèrent aux mêmes principes éthiques et déontologiques.

Pour soutenir le réseau : participation de 30 euros/an.

Urbanités « être urbain dans la ville »

2IRA Institut International de Recherche-Action

ADVOCACY

"Viens, je t'emmène"

❖ Comment faire appel au réseau des pairadvocates

Les personnes PAIRADVOCATES travaillent ensemble, pour faire entendre votre point de vue, ne rien faire à votre place mais vous permettre de faire, pour et par vous-même, en

- ❖ vous informant de vos droits et des procédures de recours,
- ❖ vous indiquant des personnes ressources (médecins, avocat, etc.),
- ❖ vous soutenant dans les démarches que vous voulez entreprendre.

Les personnes PAIRADVOCATES, sont indépendantes des services, ne constituent pas de dossier. La confidentialité est assurée.

Joindre le réseau au 01 46 07 18 18

du jeudi au lundi de 11 h à 19 h

(sauf le dimanche et les jours fériés)